

Aide exceptionnelle aux pays d'Asie du Sud

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 6/01/05	favorable	séance du 14/01/05	favorable

Après le violent séisme de dimanche 26 décembre, au large de l'Indonésie, le tsunami qui a suivi, a ravagé le littoral de plusieurs pays d'Asie du Sud Est et d'Asie méridionale, et a fait plus de 150 000 morts, de nombreux disparus. La Croix-Rouge évoque le chiffre de plusieurs millions de personnes déplacées et sans-abri qui sont exposées à des risques épidémiques. En effet, après une telle catastrophe, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) redoute une crise sanitaire sans précédent. Huit pays d'Asie du Sud ont été particulièrement frappés et notamment l'Indonésie, la Thaïlande l'Inde, la Malaisie, le Sri Lanka, les Maldives. Mais aussi, des victimes ont été dénombrées dans trois pays africains.

L'ONU a lancé la plus grande opération humanitaire de son histoire. L'Union européenne et de nombreux pays, dont la France, apportent une aide d'urgence, un soutien financier et technique.

Parmi les nombreuses Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui se mobilisent, la fédération des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge en appellent à la solidarité pour faire face à la détresse des rescapés et participer à l'effort d'urgence puis à la reconstruction.

Dans cette cruelle épreuve, la CAGB se tient plus que jamais aux côtés de ces pays amis en s'associant à l'élan de solidarité de la France envers les populations durement touchées.

Une circulaire du Directeur Général de la Comptabilité Publique du 28 décembre 2004 précise les modalités d'attributions de ce type de subventions.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté alloue une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Croix Rouge française qui collecte des fonds, pour participer à l'aide internationale destinée à aider ces pays à surmonter les conséquences de ce séisme,.

Les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2005 au compte 6713.020 « Secours et dots ».

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président
Gabriel BAULIEU